

DYSLEXIE-DYSORTHOGRAPHIE

**INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AUPRES DE JEUNES PRESENTANT UNE
DYSLEXIE-DYSORTHOGRAPHIE : COMMENT GENERALISER LES ACQUIS OBTENUS
EN INTERVENTION ORTHOPHONIQUE PAR L'ENFANT A TROUBLES
DEVELOPPEMENTAUX ET AIDER A LEUR TRANSFERT SUR LA SCOLARITE**

1

Formatrice : Dominique CRUNELLE, orthophoniste, Docteur en sciences de l'éducation

Dates : 27 et 28 mars 2017

Durée : 14h de formation réparties sur deux journées

Lieu : Metz (57)

Public concerné : orthophonistes

Objectifs de la formation :

L'élève dyslexique est un élève « différent » dont la réussite scolaire dépend en particulier des acquis obtenus par l'intervention orthophonique et de leur transfert sur sa scolarité. Ces transferts reposent sur les aménagements pédagogiques qui lui sont proposés à l'école.

Lorsqu'il arrive au collège, puis au lycée, il est, plus que les autres, perturbé par cette nouvelle organisation scolaire et ses exigences. Il est essentiel que les enseignants de toutes disciplines connaissent les caractéristiques et les manifestations du trouble qui l'affecte et acceptent de lui apporter les aides indispensables à ses apprentissages. L'orthophoniste a alors un rôle de formateur et de guide des enseignants, de médiateur entre enfant/enseignants/parents.

Dans cette formation, nous rappellerons tout d'abord comment se caractérise la dyslexie-dysorthographe, situerons les rôles respectifs des enseignants et des professionnels de santé, face à ce trouble, puis aborderons le concept de pédagogie différenciée, qui n'a de sens que si elle est proposée et travaillée tant en rééducation qu'en classe.

Cette pédagogie différenciée est, bien-sûr, personnalisée. Nous essaierons néanmoins d'en présenter les démarches globales, en différenciant :

- Les aides transversales
- Les stratégies de renforcement de l'écrit
- Les démarches de contournement, qui, à partir du collège, deviennent essentielles
- La remédiation, qui peut, en particulier être prise en compte par les enseignants d'éducation physique et sportive, d'art plastique et d'éducation musicale, ou lors d'heures de soutien.

Pour aider aux démarches de contournement, nous avons élaboré un outil, le **PIAPEDE** (Protocole d'Identification de l'Aménagement Pédagogique, et éventuellement d'examen, pour un Elève en Difficulté à l'Ecrit), qui permet de proposer à l'élève dyslexique la stratégie d'apprentissage qui lui permet de réaliser ses apprentissages au mieux de ses potentialités.

Chaque fois que c'est possible, cet accompagnement scolaire sera mené en partenariat avec l'enfant lui-même, avec les familles et les rééducateurs, en particulier l'orthophoniste, engagés dans le suivi du jeune.

Comme tout autre, l'élève dyslexique doit trouver, à tout âge et à tout niveau de scolarité, tant à l'école qu'en rééducation, les aides utiles à son épanouissement et à sa réussite scolaire. Lui proposer une pédagogie différenciée, ce n'est pas le privilégier, c'est le respecter dans sa différence. C'est un des objectifs éthiques de l'intervention orthophonique.

Cette formation sera illustrée par des productions d'écrits d'élèves dyslexiques-dysorthographiques et des vidéos.

Moyens d'intégration des apprentissages :

- Vidéos ;
- Ateliers pratiques ;
- Groupes de discussion.

Moyens pédagogiques :

- Présentation sous forme d'un diaporama projeté sur écran (+ document papier disponible pour les stagiaires) ;
- Vidéos.

Moyens d'encadrement et d'animation :

Un représentant SOLFormation sera présent, il s'agit de :

WIEMERT Eric
Orthophoniste

41 rue d'Epinal
88190 GOLBEY
03.54.55.23.02

eric.wiemert@gmail.com

3

Il sera chargé de la relation avec les stagiaires et pourra être contacté pour toute demande de renseignements concernant ce stage.

Modalités d'évaluation de la formation :

Un questionnaire d'évaluation concernant la satisfaction et l'organisation du contenu et des journées de la formation sera fourni aux participants.

Modalité d'évaluation des acquis des connaissances :

Un questionnaire des connaissances fourni par la formatrice sera remis aux participants.

Moyens de suivre l'exécution du programme :

Une liste d'émargement sera signée à chaque demi-journée.

Tarif libéral: 320 €

Tarif employeur : 320 €

Nombre de places limité à 35 stagiaires.